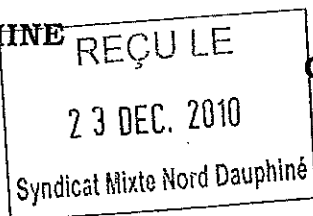


SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX



N° 10/37
CONTRIBUTIONS 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

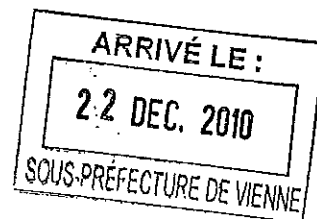
Le conseil syndical dûment convoqué le 1^{er} décembre 2010 s'est réuni en session ordinaire à Colombier Saugnieu, le 15 décembre de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 59

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

3 pouvoirs déposés



Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé les contributions 2011 qui seront demandées aux collectivités membres du SMND :

I ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1.1 – Traitement des ordures ménagères

Objet	Coûts 2010 En € / HT	Coûts 2011 En € / HT	Variation
* Tonne incinérée	113,00 Avec TGAP	115,00 Avec TGAP(1)	+ 1,78%

Objet	Coûts 2010 En € / TTC	Coûts 2011 En € / TTC	Variation
* Tonne incinérée	119,22	121,33	+ 1,78%

La part de la TGAP passant de 2,00 à 3,20€ en 2011

Facturation mensuelle aux collectivités. Estimations calculées sur la base des tonnages constatés l'année précédente. (Régularisation en janvier n+1)

- Complément SITOM 20 €/T pour Chezeneuve; Crachier, Eclose (2010/2011/2012)

1.2 – Collecte des ordures ménagères

1-2-1 Communes collectées en régie

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
* Heure de collecte	101,00	102,00	+ 0,99 %

1-2-2 Communes de Saint Savin et Nivolas Vermelle collectées par VEOLIA

Objet	Coûts 2010 En € / habitant	Coûts 2011 En € / habitant	Variation
* Saint Savin – 1 collecte/semaine (Base 3495 habitants)	21,35	21,55	+ 0,94 % + indexation de la population année n- 1
* Nivolas Vermelle – 2 collectes/semaine (Base 2286 habitants)	27,30	27,55	+ 0,92 % + indexation de la population année n- 1

II - DECHETERIES

Notre objectif de maillage du syndicat et le travail de mise en réseau effectué dans le cadre de la charte départementale d'application, conduit à la réalisation aujourd'hui de tarifs communs pour, les calculs des coûts, les redevances aux professionnels et aux services publics sur les déchèteries du territoire.

Cette réalisation se traduit aujourd'hui sur les déchèteries par :

- Une harmonisation des conditions d'accueil
- Une harmonisation des tarifs
- Des possibilités d'ouvertures complémentaires
- Une péréquation des coûts de fonctionnement à l'échelle du territoire et au fur et à mesure du développement des projets
- Une déterritorialisation des accès pour les particuliers et les professionnels.

2-1 – Bases des dépenses pour les déchèteries

- Transports bennes	= 83 €
- Location bennes	= 78 €
- Traitement des déchets	= prix facturés par les filières
- Frais de personnel	= en fonction des amplitudes d'ouverture
- Frais divers	= EDF, téléphone, eaux, assurances,....
- Frais d'entretien	= Travaux de maintenance et de réparation

2-2 Bases des recettes

Il est pris en compte pour l'établissement de la contribution demandée par habitant, les recettes qui viennent en déduction des dépenses :

- rachat de certains matériaux
- redevances aux professionnels
- redevances aux services municipaux
- volumes exceptionnels

2-2-1 Rachat des matériaux

Les matériaux sont repris selon les cours des marchés concernés (ferrailles, cartons), très fluctuant suivant les périodes.

2-2-2 Redevance aux professionnels et services publics – Tarifs charte départementale territoriale

Catégories de déchets	Définitions		Limites journalières	Tarifs
- 1 - Déchets inertes	* Terre	* Porcelaine	3 m3	8 euros/m3
	* Pierre	* Faïence		
	* Béton	* Ardoise		
	* Ciment	* Parpaing		
	* Terre cuite	* Brique		
- 2 - DIB	* Plâtre	* Laine de Verre	3 m3	15 euros/m3
	* Béton Cellulaire	* Quincaillerie		
	* Bois traités ou agglomérés	* PVC		
	* Plastiques	* Encombrants		
- 3 - Bois non traités et souches	* Palettes	* Divers non traités	3 m3	8 euros/m3
	* Coupe de bois			
- 4 - Déchets verts valorisables Sans Impuretés	* Tontes	* Haies	3 m3	8 euros/m3
	* Feuilles mortes	* Tailles		
	* Branches	* Etc		
- 5 - Métaux ferreux et non ferreux			3 m3	0
- 6 - Emballages	* Carton	* Verre	3 m3	0
	* Papier			
- 7 - Pneus	* Pneu VL Utilisation des filières professionnelles * Pneu PL		NON ADMIS (Sauf services publics)	
- 8 – Batteries	Utilisation de filières professionnelles		NON ADMIS (Sauf services publics)	
- 9 – Huiles moteurs	Utilisation des filières professionnelles		NON ADMIS (Sauf services publics)	
- 10 – Déchets dangereux	* Colle * Solvant * Peintures * Vernis	* Huiles * Accessoires et Emballages souillés Etc,....	Voir tarifs ci-dessous	
- 11 – Piles	Filière mixte		GRATUIT	
- 12 – LAMPES ET NEONS	Filière mixte		GRATUIT	
- 13 - DASRI			NON ADMIS	
- 14 - AMIANTE	-		NON ADMIS	

2-2-3 Accueil des DTQD – Tarifs charte départementale

. Produits identifiés (peinture, solvant, acide et bases)	=	1,5 euros/Kg
. Phytosanitaires et emballages souillés	=	1,5 euros/Kg
. Produits chimiques de laboratoires (< 5 litres) et autres produits dangereux non identifiés	=	3,00 euros/Kg

2-2-4 – Redevance pour volume exceptionnel – Tarifs « mise en réseau »

Dans le cadre de la mise en réseau l'apport limite des particuliers est porté à 2 m3 par jour.

Cette limite est établie pour permettre la continuité du service sur la journée de l'équipement (la plupart des collectivités voisines ont les mêmes limites par semaine)

Dans les cas exceptionnels, et dans le cas d'un apport supérieur à cette limite, une redevance de 8 euros par m3 supplémentaire sera demandée pour être dissuasive, mais ne pas bloquer totalement les cas particuliers.

2-3 Contributions 2011 déchèteries

Les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus. Les produits seront appelés par contribution auprès des collectivités par 1/12^{ème} au début de chaque mois, sur la base des populations recensées.

2-3-1 – Fonctionnement des déchèteries

Uniformisation des coûts de fonctionnement dans le cadre de la mise en réseau totale des déchèteries.

2-3-1-1 Cas général

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
Coût par habitant	17,30	17,70	+ 2,31 %
Redevances spécifiques 2010	Redevances charte départementale		

2-3-1-2 Déchèterie du SICTOM de Morestel (conventions)

. La Balme les Grottes	. Vertrieu	24,50 €/habitant environ
. Saint Savin		
. Soleymieu		

2-3-2 Investissement déchèteries

Noms	Investissement soldé	Equipement à disposition	Investissement 2010 en cours
Villefontaine	X		
Saint Laurent de Mure	X		
Valencin (4 vents)			1,00 € par habitant base habitant constante (CCCND)
Saint Quentin Fallavier		X	
L'Isle d'Abeau (La Planaise)		X	
Jons	X		
Saint Georges (la Forêt)			Provision 15 000,00 € (CCCND)
Nivolas Vermelle		X	
Chateauvillain		X	
Ruy Montceau		X	
Bourgoin Jallieu		X	
Panossas	X		
Roche			0,70 € par habitant
Optevoz	X		
Saint Victor de Cessieu		X	
Biol		X	
St Romain de Jalionas		X	
Colombier Saugnieu	X		
Satolas et Bonce		X	

III – BENNES HORS DECHETERIES

3-1 Bennes permanentes des services publics sans location de bennes et bennes ponctuelles

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
① – Déchets inertes			
♦ Benne 10 à 15m3	149,00	149,00	+ 0 %
② – Déchets industriels banals (encombrants)			
♦ Benne 10 à 15m3	314,00	314,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	422,00	422,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	529,00	529,00	+ 0 %
③ – Déchets verts valorisables			
♦ Benne 15m3	170,00	170,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	209,00	209,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	246,00	246,00	+ 0 %
④ – Métaux ferreux ou non			
♦ Benne 15m3	94,00	94,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	94,00	94,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	94,00	94,00	+ 0 %
⑤ – Emballage (papier, carton)			
♦ Benne 15m3	94,00	94,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	94,00	94,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	94,00	94,00	+ 0 %
⑤ – Bois			
♦ Benne 10 à 15m3	223,00	223,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	289,00	289,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	355,00	355,00	+ 0 %

3-2 Bennes permanentes des services publics avec location de bennes

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
① – Déchets inertes			
♦ Benne 10 à 15m3	231,00	231,00	+ 0 %
② – Déchets industriels banals (encombrants)			
♦ Benne 10 à 15m3	396,00	396,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	504,00	504,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	612,00	612,00	+ 0 %
③ – Déchets verts valorisables			
♦ Benne 15m3	251,00	251,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	289,00	289,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	327,00	327,00	+ 0 %
④ – Métaux ferreux ou non			
♦ Benne 15m3	173,00	173,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	173,00	173,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	173,00	173,00	+ 0 %
⑤ – Emballage (papier, carton)			
♦ Benne 15m3	173,00	173,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	173,00	173,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	173,00	173,00	+ 0 %
⑥ – Bois			
♦ Benne 10 à 15m3	304,00	304,00	+ 0 %
♦ Benne 24m3	367,00	367,00	+ 0 %
♦ Benne 30m3	432,00	432,00	+ 0 %

IV – COLLECTE SELECTIVE

4-1 Collecte sélective en apport volontaire

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
Coût par habitant	3,70	3,70	0 %

Le coût forfaitaire comprend :

- les coûts de collecte et traitement déduction faite des aides Eco-Emballages
- les coûts d'acquisition et de mise en place du matériel à raison de 100 % du coût pour les colonnes « aériennes » et de 100 % pour les colonnes enterrées dans la limite du budget annuel voté par le SMND.
- les coûts de remplacement des colonnes
- les coûts de maintenance et d'entretien des colonnes
- Une subvention de 3 000,00 euros pour les collectivités qui réalisent des PAV supplémentaires ou qui déplacent certains PAV à la demande du SMND (dangerosité,...), sous réserve d'approbation des projets par le SMND.
- les coûts de communication générale et spécifique
- les interventions en milieu scolaire

La facturation des contributions interviendra mensuellement sur la base des populations recensées.

4-2 Collecte sélective en porte à porte

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
- Heure de collecte	101,00	102,00	+ 0,99 %
- Traitement porte à porte Centre de tri (coût par tonne)	50,00	50,00	0 %
- Complément apport volontaire autres matériaux (verre, journaux) Coût par habitant	1,85	1,85	0 %

Facturation mensuelle pour les collectivités. Estimations fixées sur la base des tonnages constatés l'année précédente.

Pour le complément apport volontaire facturation mensuelle sur la base des populations recensées.

V – PLAN BIO DECHETS-DECHETS VERTS

Concerne les collectivités engagées dans cette démarche, en sachant que la finalité porte sur une réduction du tonnage incinéré, et par conséquence des coûts de traitement.

Perception par contribution en un seul versement en juin.

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
Coût par habitant	1	1	0 %
Vente de composteur	15	15	0 %

VI – GESTION CONTENEURS OM ET CS

6-1 Contrats de prestations

Collectivité	Prestataire	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation *
CCEL	PLASTIC OMNIUM	250 000	250 000	+ 0 %
ST QUENTIN FALLAVIER	CITEC	36 000	36 000	+ 0 %
	Société Entretien	13 000	13 000	+ 0 %
CREMIEU	CITEC	17 000	17 000	+ 0 %
L'ISLE D'ABEAU	PLASTIC OMNIUM	9 500	9 500	+ 0 %
CHOZEAU	PLASTIC OMNIUM	4 400	4 700	+ 6,82 %
SOLEYMIEU	PLASTIC OMNIUM	4 600	4 600	+ 0 %
VAULX MILIEU	PLASTIC OMNIUM	3 500	3 500	+ 0 %

* Les variations prennent en compte, la révision des contrats, mais également les demandes supplémentaires de fournitures de bacs liées aux nouvelles dotations.

6-2 Achat/maintenance par SMND

Collectivité	Type de bacs	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
CCEL	Bacs CS St Bonnet/St Laurent	18 000	18 000	+ 0 %
ST QUENTIN FALLAVIER	Bacs CS	12 000	12 000	+ 0 %
VILLEFONTAINE	Bacs CS – Tranche 1	10 000	10 000	+ 0 %
L'ISLE D'ABEAU	Bacs CS	18 500	18 500	+ 0 %
VILLEFONTAINE	Bacs CS – Tranche 2	6 000	6 000	+ 0 %
CCEL	Bacs CS – Jons, Colombiers, Pusignan	15 000	15 000	+ 0 %
BOURGOIN JALLIEU	Bacs CS – Tranche 1	-	10 000	

6-3 Mise à disposition de conteneurs OM aux particuliers

Objet	Coûts 2009/En €	Coûts 2010/En €	Variation
1) Prix emportés			
* 120 litres	35	35	0 %
* 240 litres	45	45	
* 340 litres	70	70	
* 660 litres	185	185	
* 750 litres	190	190	
2) Prix livrés			
* 120 litres	40	40	0 %
* 240 litres	50	50	
* 340 litres	80	80	
* 660 litres	200	200	
* 750 litres	210	210	

VII – GESTION SACS COLLECTE SELECTIVE

L'augmentation des coûts et l'augmentation des volumes imposent de demander une participation aux collectivités concernées.

Objet	Coûts 2010 En €	Coûts 2011 En €	Variation
Coût par habitant	0,10	0,15	+ 50 %

VIII – OPERATIONS NETTOYAGE ET MAINTENANCE ESPACES PUBLICS

8-1 Services fixes

Le service du marché fait l'objet d'une facturation spécifique à la commune concernée.

Objet	Coûts 2010 / € par marché	Coûts 2011 / € par marché	Variation
* Marchés de Villefontaine (mercredi et samedi)	124,00	125,00	+ 0,81 %
* Marché de la Verpillière (Mardi)	124,00	125,00	+ 0,81 %
* Marché d'Heyrieux (Vendredi)	58,00	59,00	+ 1,72 %
* Maintenance Bourgoin Jallieu (Samedi)	(Tarifs horaires)		

8-2 Interventions BOM

En cas de demande d'interventions spécifiques d'un camion BOM en dehors des tournées habituelles (foires, manifestations particulières, collectes particulières,...) facturation spécifique à la collectivité concernée sur la base des tarifs définis pour les ordures ménagères (collecte et traitement) – Les tarifs sont doublés pour la collecte un jour férié.

8-3 Interventions bennes

En cas de demande d'interventions spécifiques de mise à disposition de bennes en dehors des opérations de collecte de déchets (opérations nettoyages,...) facturations spécifiques à la collectivité concernée sur la base des tarifs définis pour les bennes hors déchèteries.

IX – CONTRIBUTIONS DIVERSES AUX COLLECTIVITES

9-1 Travaux déchèteries

- Contribution CCVH Etude déchèterie Saint Victor de Cessieu (5 200 €)
- Contribution CCEL Travaux réalisés déchèterie Saint Laurent de Mure (Prévision 120 000,00 €)
- Contribution CAPI Travaux à réaliser déchèterie de l'Isle d'Abeau (Prévision 160 000 €)

9-2 Journée de l'environnement.nette (nettoyage de printemps)

- Contribution avec les collectivités volontaires sur la prise en charge de certains frais (sacs, gants,...)

9-3 Conteneurs enterrés pour ordures ménagères résiduelles

- Prise en charge de la fourniture du matériel par le SMND (semi-enterré ou enterré) avec répercussion de la contribution correspondante sur la collectivité concernée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 16 décembre 2010

**Le Président
M. NIVON**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. NIVON", written over a horizontal line.